
Soutien aux manifestations francophones dans les Amériques

Appel à projets 2022

Publics éligibles :

- Corps professoral, chercheuses et chercheurs
- Associations étudiantes

rattaché.e.s à un établissement membre de **l'AUF Amériques** à jour de ses cotisations.

Périodicités :

- **Pour le corps professoral, les chercheuses et chercheurs**
 - Avant **le 15 juin 2022** pour les manifestations qui se dérouleront entre le **15 août et le 31 décembre 2022** ;
 - Avant le **15 septembre** pour les manifestations qui se dérouleront entre le **15 novembre 2022 et le 3 mars 2023** ;
- **Pour les associations étudiantes**
 - Avant le **15 juin 2022** pour les manifestations qui se dérouleront entre le **15 août et le 31 décembre 2022** .

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'appui de la direction régionale des Amériques aux manifestations francophones a pour but de promouvoir les activités en français dans les Amériques qui pourraient se tenir en ligne ou en présence **exclusivement** sous forme de congrès, colloques, séminaires, ateliers internationaux ou nationaux ; publications littéraires en français ; événements culturels ; et/ou activités culturelles étudiantes liées à la Francophonie.

Dans le cadre de cette action, l'AUF Amériques organise pour l'année 2022, **deux appels à candidatures :**

- Le premier appel à candidatures est ouvert jusqu'au **15 juin 2022** pour les manifestations qui se dérouleront entre le **15 août et le 31 décembre 2022** (public concerné : associations étudiantes, corps professoral, chercheuses et chercheurs) ;
- Le deuxième appel à candidatures est ouvert du **15 juillet au 15 septembre** pour les manifestations qui se dérouleront entre le **15 novembre 2022 et le 3 mars 2023** (public concerné : uniquement le corps enseignant, les chercheuses et chercheurs).

Les demandes de soutien doivent être présentées en ligne dans le cadre d'un dossier dûment complété sur le lien suivant : <https://formulaire.auf.org>

2. OBJECTIFS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Le projet vise à soutenir la visibilité et la valorisation des activités francophones organisées dans les Amériques.

Par conséquent, le programme soutient :

- Uniquement les manifestations qui se dérouleront dans les Amériques sous l'initiative d'un établissement membre de l'AUF **à jour de ses cotisations**;
- En priorité, les événements à caractère international et multilatéral (minimum deux pays différents). En raison du contexte sanitaire, l'AUF se réserve le droit de soutenir prioritairement les manifestations qui se tiendront partiellement ou totalement à distance;
- Les manifestations n'ayant pas fait l'objet de financement dans le cadre d'un autre projet soumis à l'AUF;
- Les manifestations exprimées dans toutes les **disciplines**. Une attention particulière sera accordée aux manifestations qui traitent des thèmes innovants avec un impact significatif et qui s'alignent sur la [Stratégie 2021-2025 de l'AUF](#).

Le soutien aux manifestations vise essentiellement les dépenses suivantes :

- Les dépenses de mobilités (billets d'avion et frais de séjour) des intervenant.e.s du Nord vers le Sud ou du Sud vers le Nord pour les manifestations qui se tiendront en présentiel;
- L'édition et la diffusion des actes en français (de préférence sur support électronique ou Internet);
- L'édition et la diffusion d'ouvrages en français;
- La promotion de la langue française dans des manifestations multilingues (traduction, interprétariat, etc.);
- Les frais de communication ou de production relatifs à la manifestation. Le montant maximum éligible des frais de communication s'élève à 1000 € (impression de documents de diffusion, affiches, publicité sur réseaux sociaux);
- Le financement d'activités culturelles pour les étudiant.e.s en lien à la Francophonie à hauteur de 1000 € maximum (exemples: droit de reproduction de films francophones, honoraires d'artistes francophones, autres frais divers, tels que prix ou scénario pour interventions artistiques ou littéraires en français)
- Une contribution aux honoraires versés aux intervenant.e.s est envisageable lorsque la manifestation se déroule à distance.

Les coûts administratifs ne constituent pas des dépenses éligibles, ainsi que les dépenses de transport local, de restauration, de frais d'assurance, etc.

Le montant maximal :

- Projet du corps professoral, des chercheuses et chercheurs, financement maximal : **3 000 euros** ;
- Projet des associations étudiantes, financement maximal : **1 500 euros**.

3. CONSTITUTION DU DOSSIER

Avant de remplir le formulaire en ligne, la personne ou l'association responsable de la manifestation doit informer la personne directrice du bureau des relations internationales (BRI) ou l'équivalent de son université qui sera l'unique signataire de la convention initiée par l'AUF pour le soutien financier de cette manifestation. Le responsable de la manifestation doit également confirmer, dans le formulaire en ligne, avoir obtenu l'accord du directeur du BRI ou de l'équivalent pour la signature de la convention.

Le dossier de candidature doit comprendre **la totalité des pièces suivantes** qui conditionnent sa recevabilité (à joindre au formulaire électronique dans la rubrique 7) :

- Une brève présentation du projet dans lequel s'inscrit la manifestation (maximum 2 pages);
- Le programme prévisionnel détaillé de la manifestation (précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement des autrices et auteurs et les titres de leur communication) (maximum 2 pages);
- Le résumé des communications des intervenant.e.s (maximum 2 pages) **excepté le cas des demandes de soutien pour des manifestations cinématographiques** ;
- Une preuve que l'association existe bel et bien dans l'établissement membre (pour les associations étudiantes);
- Le curriculum vitae abrégé des intervenant.e.s (maximum 2 pages). Le curriculum vitae doit comporter les éléments ci-dessous :
 - la formation académique,
 - les expériences professionnelles,
 - toutes autres informations jugées pertinentes (exemple : une liste des principales publications scientifiques si disponible...).
- Le budget prévisionnel global de la manifestation (par poste de dépenses et de recettes) ;
- Le budget prévisionnel détaillé du soutien sollicité auprès de l'AUF (détail des frais d'assistance technique, de publication en français, de participation des intervenant.e.s...);

Seuls les dossiers transmis dans les délais, complets et conformes seront analysés par l'AUF.

4. PROCÉDURE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

L'instruction des dossiers suivra les étapes suivantes :

- un examen de leur recevabilité et de leur opportunité régionale;
- une évaluation scientifique par un comité constitué au sein de la direction régionale Amériques.

NB : Les projets qui bénéficieront du financement de l'AUF devront assurer la visibilité de l'AUF pendant le déroulement de la manifestation par l'usage de son logo ou à travers tout autre moyen préalablement approuvé par elle.

5. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront communiqués :

- Au plus tard le **31 juillet 2022**, pour les projets qui se dérouleront entre le **15 août et le 31 décembre 2022** ;
- Au plus tard le **31 octobre**, pour les projets qui se dérouleront entre le **15 novembre 2022 et le 31 mars 2023**.